

# **PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 2 DECEMBRE 2024**

### **Sujets inscrits à l'ordre du jour**

#### **I - DISPOSITIF PARTICIPATION CITOYENNE**

#### **II – REVERSEMENT A L'ECOLE SUBVENTION DU DEPARTEMENT (FAL)**

#### **III - MODIFICATION STATUTS DU SIEIL**

#### **IV - DEMANDE DE SUBVENTION**

- CRST renouvellement éclairage public
- DETR aménagements sécuritaires abords de l'école
- FDSR SOCLE travaux voirie rurale

#### **V - VIE LOCALE**

- Fête de l'école vendredi 13/12
- Chorale chants de Noël dimanche 15/12
- Cérémonie des vœux 10 janvier

#### **VI - QUESTIONS DIVERSES**

---

Le deux décembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 27 novembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON, Maire.

**PRESENTS** : M. LOIZON, M. BOURRY, Mme LAURENS, Mme MOTHEAU, M. JUZEAU, Mme LAMY, M. PIEDOUE, M. SAVATIER, Mme SEGRETAIN, Mme SEIGNEURIN, M. TESSIER, Mme WARTEL-OUVRARD

*FORMANT la majorité des membres en exercice*

**EXCUSES** : M. CADOT, Mme COGNEAU, M. DELAY, Mme FROIN, M. GINER, Mme LECOMTE, M. ABELS

**POUVOIRS** : M. DELAY donne pouvoir à Mme LAURENS

---

Madame SEGRETAIN a été élue secrétaire

---

## **0 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2024**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la transmission aux membres du Conseil municipal du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 4 novembre 2024,

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de séance du 4 novembre 2024 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ces procès-verbaux avant leur adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de séance du 4 novembre 2024.

## **I - DISPOSITIF PARTICIPATION CITOYENNE**

Le commandant Marichez de la gendarmerie de Chinon est venu présenter aux membres du Conseil Municipal le dispositif « participation citoyenne ». Ce dispositif, soutenu par le ministère de l'Intérieur, permet aux communes de s'associer avec la gendarmerie pour renforcer la vigilance citoyenne. Il est régi par une convention entre l'Etat, la gendarmerie et la commune.

### 1. Objectifs du dispositif

- Rassurer la population
- Améliorer la réactivité de la gendarmerie contre la délinquance
- Accroître l'efficacité de la prévention de proximité

Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie. Il doit permettre d'alerter la gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont les référents seraient les témoins.

Les échanges se font via l'application WhatsApp, permettant ainsi des signalements en temps réel.

### 2. Rôle des parties prenantes

- Le Maire est l'administrateur du réseau. Les personnes participant au réseau (les référents) sont intégrées en raison de facteurs présentant une plus-value pour le dispositif, tel que leur implication dans la vie communale, leur statut et profession, leur domiciliation à des emplacements stratégiques de la commune...
- La gendarmerie fait un retour mensuel des actions menées sur la commune.

Le Conseil Municipal, après débat sur les avantages et les limites de ce dispositif, à l'unanimité,

- Décide de mettre en place le dispositif « participation citoyenne »
- Décide que le réseau sera dans un premier temps limité aux conseillers volontaires avec possibilité future de l'élargir à d'autres citoyens
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite

## II – REVERSEMENT A L'ECOLE SUBVENTION DU DEPARTEMENT (FAL)

Monsieur le Maire expose qu'une subvention a été obtenue dans le cadre du Fonds d'Animation Locale votée par l'Assemblée Départementale, pour l'action « sortie scolaire plages du débarquement ».

Cette subvention s'élevant à 800.00 € sera reversée à la coopérative scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de reverser la subvention accordée pour l'action « sortie scolaire plages du débarquement » à la coopérative scolaire pour un montant de 800.00 €

## III - MODIFICATION STATUTS DU SIEIL

Monsieur le Maire expose que le SIEIL vient de modifier ses statuts pour l'adhésion de la Communauté de Communes du Castelrenaudais et de la Communauté de communes Loches Sud Touraine pour la compétence « éclairage public ».

En application des articles L.5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune, en qualité de membre adhérent au SIEIL, doit délibérer dans un délai de 3 mois pour l'adhésion des nouveaux membres.

Considérant les demandes d'adhésion à la compétence éclairage public pour les Communautés de Communes du Castelrenaudais et Loches Sud Touraine,

Vu les délibérations des conseils communautaires du 21 février 2024 pour la Communauté de Communes du Castelrenaudais et du 27 juin pour la Communauté de Communes Loches Sud Touraine approuvant leurs adhésions à la compétence éclairage public du SIEIL,

Vu les délibérations du Comité syndical du SIEIL du 11 juin et du 8 octobre 2024 validant ces adhésions,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vu les demandes de transfert de la compétence éclairage public au SIEIL et leur validation par le Comité syndical,
- Adopte la modification des statuts du SIEIL approuvé par le Comité syndical du SIEIL en date du 8 octobre 2024.

## IV - DEMANDE DE SUBVENTION

### 1. CRST renouvellement éclairage public

Monsieur le Maire rappelle que le programme pluriannuel d'investissement pour le renouvellement de l'éclairage public peut bénéficier d'une subvention de la Région au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST).

Il présente le plan de financement prévisionnel associé :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Nature des dépenses	Montant	Nature des apports financiers	Montant
		CRST 40 %	21 852.45 €

Travaux	53 956.13 €		
		Autofinancement	32 373.68 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>53 956.13 €</b>		<b>53 956.13 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la Région Centre Val de Loire au titre du CRST

## **2. DETR aménagements sécuritaires abords de l'école**

Dans le cadre de son engagement à assurer la sécurité des élèves et des usagers des voies publiques, la municipalité souhaite entreprendre des travaux de sécurisation des abords du groupe scolaire Honoré de Balzac. Ces travaux visent à créer un cheminement piéton par l'élargissement des trottoirs existants dans la rue des Lavandières, la création d'une continuité piétonne à ce jour inexistante et l'aménagement du carrefour avec la rue des marronniers.

Ce projet s'inscrit pleinement dans l'engagement de la municipalité pour sécuriser les déplacements, poursuivre la mise en accessibilité des cheminements en centre bourg, redonner une place aux mobilités douces dans l'espace public et améliorer le cadre de vie des habitants.

Monsieur le Maire présente le projet établi par le bureau de maîtrise d'œuvre BETA2i et le chiffrage estimatif des travaux.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de ces demandes serait le suivant :

<b>DEPENSES H.T</b>		<b>RECETTES</b>	
Travaux d'aménagement	44 443.00 €	Etat - DETR sollicitée 40 %	17 777.20 €
		Autofinancement 60 %	26 665.80 €
<b>TOTAL</b>	<b>44 443.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>44 443.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide le projet d'aménagement de la rue des Lavandières et du carrefour de la rue des Marronniers
- Approuve le plan de financement prévisionnel
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat (DETR) au titre de l'année 2025
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération

## **3. FDSR SOCLE travaux voirie rurale**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Département concernant la reconduction du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) pour l'année 2025. Les dossiers doivent être déposés avant le 31 décembre 2024.

Il propose de solliciter une subvention au titre de l'enveloppe « socle » pour le financement du programme 2025 de travaux de voirie rurale. Le budget estimatif de ces travaux s'élève à 65 737.50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de solliciter une subvention auprès du Département, dans le cadre du FDSR, enveloppe « Socle » pour le financement du programme de travaux de voirie rurale de l'année 2025.

#### V - VIE LOCALE

- Fête de l'école vendredi 13 décembre – espace de la Baronne
- Chorale chants de Noël dimanche 15 décembre – église Saint Antoine
- Cérémonie des vœux vendredi 10 janvier – salle des Tilleuls

#### VI - QUESTIONS DIVERSES

- Plantation haie avec Fédération des Chasseurs samedi 7 décembre à 10h00 Chemin Ferré
- Retraite Jean-Jacques vendredi 6 décembre à 18h30 - salle des Tilleuls

#### Relevé des délibérations examinées le 2 décembre 2024

Délibération	Objet	Décision
2024.12.001	Dispositif participation citoyenne	Approuvée
2024.12.002	Reversement subvention FAL à l'école	Approuvée
2024.12.003	Modification des statuts du SIEIL compétence éclairage public	Approuvée
2024.12.004	Demande de subvention CRST éclairage public	Approuvée
2024.12.005	Demande de subvention FDSR travaux voirie rurale	Approuvée
2024.12.006	Demande de subvention DETR aménagements sécuritaires abords de l'école	Approuvée

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 21h30

LOIZON Eric, Maire	
SEGRETAIN Noémie, secrétaire de séance	